BRILLER ICI
COMME AILLEURS

SODEC Québec

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'IMPÔT DANS SOD@CCÈS

INTRODUCTION

Toutes les demandes de crédit d'impôt doivent être acheminées à la SODEC par l'entremise du portail électronique sécurisé SOD@ccès.

Ce guide explique les principales étapes à suivre pour déposer une demande de crédit d'impôt dans SOD@ccès.

Avant de déposer une demande, vous devez préparer la documentation à téléverser dans SOD@ccès. Vous trouverez plus bas une série d'hyperliens vous permettant d'accéder rapidement aux différentes lignes directrices et aux documents à soumettre pour chacune des mesures fiscales.

La première tâche à effectuer en vous connectant à SOD@ccès consiste à créer votre profil d'utilisateur. Ensuite, vous devrez choisir le formulaire (*aussi appelé « programme » dans SOD@ccès*) de crédit d'impôt répondant à votre demande (voir Liste des formulaires de demande) puis répondre aux questions spécifiques qui se trouvent dans le formulaire et transférer les documents requis pour le dépôt. Veuillez noter qu'au moment de votre première demande, vous devrez aussi compléter le dossier de l'entreprise (dossier maître).

DOSSIER DE L'ENTREPRISE (DOSSIER MAÎTRE)

La SODEC constitue un dossier de référence (dossier maître) pour toutes les entreprises avec lesquelles elle fait affaire.

Lors de votre première demande dans SOD@ccès, vous devrez joindre une version électronique des documents constituant le dossier maître, et ce, même si ces documents ont été transmis à la SODEC antérieurement. Pour les demandes subséquentes, seule une mise à jour sera requise.

Liste des documents du dossier maître

Nom du document	Informations
Historique et profil de la société	PDF
Description des activités et principales réalisations	PDF
Copie des documents constitutifs	
• Certificat de constitution	PDF
• Statuts	PDF
• Déclaration d'immatriculation	PDF
• Certificat de modification	PDF
• Convention de l'entreprise ou entre actionnaires	PDF
Information sur l'actionnariat et les administrateurs	Télécharger, remplir et signer le gabarit SODEC Identification des actionnaires et des administrateurs de l'entreprise Transmettre en PDF
Organigramme de l'entreprise requérante et des entreprises liées à celle-ci, le cas échéant, avec actionnariat	PDF
Curriculum vitæ des dirigeants	PDF
États financiers de l'entreprise requérante et des entreprises liées, si pertinent, dûment approuvés et signés par les administrateurs	PDF

LISTE DES FORMULAIRES DE DEMANDE

Après avoir accédé à votre profil dans SOD@ccès, vous devez sélectionner le programme (ou formulaire) de crédit d'impôt approprié.

Voici la liste et codes de programmes (formulaires) dans SOD@ccès

CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE	Code de programme SOD@ccès
Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle	
Décision préalable	50-27-00-01
Certificat	50-27-00-02
Décision préalable et certificat	50-27-00-03
Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films	
Certificat	50-28-00
Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle	
Certificat d'agrément	50-33-00-02
Décision préalable	50-33-00-01
LIVRE ET ÉDITION	
Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres	
Décision préalable	50-29-00-01
Certificat	50-29-00-02
Décision préalable et certificat	50-29-00-03
MUSIQUE ET VARIÉTÉS	
Crédit d'impôt remboursable pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	
Décision préalable	50-30-00-01
Certificat	50-30-00-02
Décision préalable et certificat	50-30-00-03
Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores	
Décision préalable	50-31-01-01
Certificat	50-31-01-02
Décision préalable et certificat	50-31-01-03
Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores - Clips	
Décision préalable	50-31-02-01
Certificat	50-31-02-02
Décision préalable et certificat	50-31-02-03
Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles	
Décision préalable	50-32-00-01
Certificat	50-32-00-02
Décision préalable et certificat	50-32-00-03

LIGNES DIRECTRICES ET LISTES DES DOCUMENTS À SOUMETTRE AVEC UNE DEMANDE

Avant de vous connecter à SOD@ccès, nous vous invitons à consulter la liste des documents requis pour une demande de décision préalable ou une demande de certificat, afin de préparer tous les documents à téléverser dans SOD@ccès pour que votre demande soit complète.

Le tableau suivant vous permet d'accéder directement aux lignes directrices et aux documents à soumettre avec votre demande.

Lignes directrices	Documents requis pour le dépôt d'une demande Décision préalable (DPF)	Certificat
Production cinématographique et télévisuelle québécoise	DPF Cinéma	Certificat Cinéma
Doublage de films	s/o	Certificat Doublage
Production de spectacles	DPF Spectacles	Certificat Spectacles
Production d'enregistrements sonores	DPF Enregistrements sonores DPF Clips	Certificat Enregistrements sonores Certificat Clips
Production d'événement et d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	DPF Événements et environnements	Certificat Événements et environnements
Édition de livres	DPF Édition	Certificat Édition
	Certificat d'agrément (CA)	**Décision préalable (DPF)**
Services de production cinématographique ou télévisuelle	CA Services de production	DPF Services de production

PAIEMENT DES HONORAIRES EXIGIBLES

Des honoraires sont exigibles par la SODEC lors du dépôt d'une demande de décision préalable favorable, ou d'une demande de certificat dans le cas où les deux étapes sont combinées.

Service de débit préautorisé

La SODEC utilise ACCEO Transphere pour vous offrir le service de prélèvement électronique dans le compte de votre choix. L'inscription à ACCEO Transphere vous permet d'acquitter les honoraires exigibles pour la délivrance d'attestations d'admissibilité. Lorsque vous aurez un montant à payer, vous recevrez un courriel vous avisant qu'une facture à régler a été déposée dans votre profil ACCEO.

Si vous êtes un nouveau client de la SODEC, aucune action n'est nécessaire. Vous recevrez une invitation à vous inscrire à ACCEO Transphere au moment opportun.

INSTRUCTIONS POUR LE NOMMAGE DES FICHIERS

Afin de faciliter la gestion des pièces jointes avec une demande de crédit d'impôt, nous vous demandons de respecter les présentes directives concernant le nommage des fichiers.

Le nom d'un fichier doit identifier d'une part le titre de la production (sans les articles, ex. : *le, la, les*), et d'autre part le type de document. Par exemple :

- Beau_projet-Devis
- Beau_projet-Résumé
- Beau_projet-Contrat_auteur
- Beau_projet-Résidence_producteur

S'il s'agit d'une demande de crédit d'impôt pour l'édition de livres, le nom des fichiers doit comporter d'une part le titre de l'ouvrage et d'autre part le type de document.

CONNEXION À SOD@CCÈS

Lorsque tous les documents sont prêts, vous pouvez vous connecter à SOD@ccès